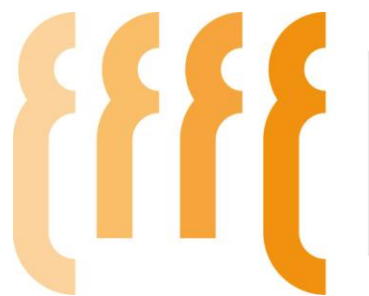


FEDERATION EUROPEENNE DES EMPLOIS DE LA FAMILLE



EUROPEAN
FEDERATION
FOR FAMILY
EMPLOYMENT
& HOME CARE

SOMMAIRE

JUILLET 2018

■ CADRE POLITIQUE EUROPEEN

1. **CONSEIL EUROPEEN:** accord bancal sur la question migratoire et adoption de la répartition des sièges au PE après le Brexit
2. **ELECTIONS EUROPEENNES:** certains partis français commencent à réfléchir à l'avenir
3. **ALLEMAGNE:** la chancelière sauve son poste en trouvant un accord avec son ministre de l'Intérieur
4. **POLOGNE:** la Commission européenne ouvre une procédure d'infraction contre la Pologne pour sa réforme judiciaire controversée
5. **AUTRICHE:** le gouvernement remet sur la table le projet de centre de rétention de migrants hors de l'UE
6. **REPUBLIQUE TCHEQUE:** le Parlement accorde sa confiance au nouveau gouvernement tchèque
7. **HONGRIE:** le cas Orban embarrasse le PPE

■ EUROPE SOCIALE

8. **MIGRATION:** les priorités de la présidence autrichienne en matière de migration divisent les députés
9. **ISTAT:** annonce d'une «bombe démographique» d'ici 2050
10. **AGENCE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ITALIENNE (INPS):** Dans l'ensemble moins de travailleurs domestiques, mais plus d'italiens (+ 6,9%)
11. **EUROPE SOCIALE:** peu d'accords en vue dans le domaine social sous Présidence autrichienne du Conseil de l'UE
12. **PESD:** la Commissaire Thyssen s'active pour la mise en œuvre et les acteurs de la société civile se mobilisent
13. **NUMERIQUE:** les Etats Membres ont tendance à favoriser le niveau européen pour la régulation des plateformes numériques
14. **DIRECTIVE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL :** les Etats Membres optent pour une définition très flexible des «travailleurs»
15. **EQUILIBRE VIE PRIVEE / VIE PROFESSIONNELLE :** les États Membres vident la Directive de sa substance
16. **ELA:** le champ d'action de l'Autorité européenne du travail suscite un débat parmi les députés européens
17. **EMPLOI:** selon la Commission, l'automatisation pourrait affecter jusqu'à 69% des emplois dans certains États Membres

■ FINANCEMENTS EUROPEENS

18. **FONDS POST 2020 :** les députés rapporteurs sont nommés sur plusieurs dossiers
19. **PLAN JUNCKER:** dépasse son objectif initial de 315 milliards d'euros d'investissements
20. **INVEST-EU:** la BEI et les petits États organisent leur fronde contre la gouvernance du futur fonds InvestEU
21. **FSE+:** les députés s'inquiètent du renforcement du lien entre le financement du FSE+ et le semestre européen après 2020
22. **INNOVATION REGIONALE:** la Commission étend ses actions pour soutenir l'innovation régionale

■ AGENDA EUROPE

■ NOMINATIONS

■ CADRE POLITIQUE EUROPEEN

1. CONSEIL EUROPEEN: accord bancal sur la question migratoire et adoption de la répartition des sièges au PE après le Brexit

CE QU'IL FAUT RETENIR

1. Les vingt-huit dirigeants de l'Union européenne (UE) sont parvenus à s'entendre sur le dossier migratoire, après neuf heures de négociations vendredi 29 juin. L'objectif affiché est de mieux protéger les frontières de l'UE et de renforcer les règles d'accueil. Les Vingt-Huit se sont mis d'accord sur la création de centres d'accueil sur le sol européen, sur la base du volontariat et pour se pencher sur l'instauration de dispositifs d'accueil situés en dehors de l'UE, d'après les conclusions. Mais Donald Tusk, président du Conseil a tenu à nuancer vendredi la signature de cet accord. Pour lui, il est « beaucoup trop tôt pour parler d'un succès ».
2. Les chefs d'État et de gouvernement de l'UE ont approuvé, vendredi 29 juin, la composition du Parlement européen pour la période 2019-2024.

■ ACCORD A L'ARRACHEE SUR LA QUESTION MIGRATOIRE

Les dirigeants se sont entendus pour instaurer un système « volontaire » de centres dits « contrôlés », en Europe, avec l'objectif de tenter de gérer de manière moins chaotique les futurs bateaux arrivant de Libye et entrant dans les eaux internationales et que, dans le respect du droit de la mer, les Européens se doivent de secourir.

Dans ces centres, une distinction serait faite « rapidement » entre migrants irréguliers à expulser et demandeurs d'asile légitimes, qui pourraient être répartis dans l'UE, là aussi « sur une base volontaire ». C'est cette esquisse de « hot spots » de nouvelle génération, sur laquelle les Vingt-Huit ont buté pendant des heures.

Autre point d'accord trouvé : l'idée de « plates-formes de débarquement » hors de l'UE. Ce concept est emprunté au Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Il est toutefois encore vague. Ces centres pourraient se situer dans des pays d'Afrique du Nord. On ignore si ces derniers accepteront. Le chef de la diplomatie marocaine, Nasser Bourita, a déclaré, le 28 juin, que son pays rejetait l'idée de tels centres. Le président albanais s'y est également opposé. La Tunisie n'est pas non plus favorable.

L'accord appelle aussi les Etats Membres à « prendre toutes les mesures » internes nécessaires pour éviter les déplacements de migrants entre pays de l'UE, ces « mouvements secondaires » convergeant souvent vers l'Allemagne, où ils sont au cœur du débat politique qui fragilise Angela Merkel.

Les Vingt-Huit vont continuer à travailler sur une réforme de la convention de Dublin, censée instaurer un partage plus équitable des réfugiés, mais sa conclusion n'est pas fixée. « Un consensus doit être trouvé au sujet du règlement de Dublin afin de le réformer sur la base d'un équilibre entre responsabilité et solidarité, prenant en compte les personnes débarquées à la suite d'opérations de recherche et de sauvetage », souligne le communiqué publié vendredi matin.

■ LE CONSEIL EUROPEEN ADOPTE LA REPARTITION DES SIEGES DES EURODEPUTES APRES LE BREXIT

Les Chefs d'état et de gouvernement de l'UE ont approuvé, le 29 juin, la composition du Parlement européen pour la période 2019-2024. Le nombre d'eurodéputés passera de 751 à 705. Sur les 73 sièges actuellement alloués au Royaume-Uni, 27 seront répartis entre 14 Etats (dont 5 supplémentaires pour la France). 46 sont réservés pour un futur élargissement de l'UE. le Parlement européen avait voté très largement en faveur de ces changements.

Les Conclusions du Conseil sont disponibles [ici](#)

2. ELECTIONS EUROPEENNES: certains partis français commencent à réfléchir à l'avenir

▪ LA FRANCE INSOUMISE AU SEIN D'UNE COALITION EUROPEENNE POUR UNE « ALTERNATIVE » LORS DU SCRUTIN DE MAI 2019

Le mouvement « Maintenant le peuple ! » a été lancé en avril à Lisbonne par le parti français ainsi que Podemos (Espagne) et Bloco de Esquerda (Portugal). Il a été rejoint, le 27 juin, par l'Alliance rouge et verte (Danemark), l'Alliance de gauche (Finlande) et le Parti de gauche (Suède). La coalition entend proposer une « alternative » à la « terrible tenaille » formée par les libéraux et l'extrême droite, selon le leader de gauche, Jean-Luc Mélenchon. Le Français espère rallier d'autres partis d'ici septembre, en prévision de la campagne pour les élections européennes de mai 2019.

Par ailleurs, le Parti de gauche quitte la gauche européenne. Lors de la conférence de son parti le 1er juillet, le Parti de gauche (PG) français a voté à une écrasante majorité pour quitter la gauche européenne (EL). Ils ne souhaitent plus appartenir au même groupe politique européen que Syriza, le parti du Premier ministre grec Alexis Tsipras, qu'ils considèrent comme un "représentant de la ligne d'austérité".

▪ "LES REPUBLICAINS", LAURENT WAUQUIEZ PRECISE SA PENSEE EUROPEENNE, DES INCOHERENCES PERSISTENT

Après deux tribunes signées par différents élus de sa formation, le président de LR revient sur la vision qu'a son parti de l'Europe dans une interview accordée au quotidien français, Les Échos. Laurent Wauquiez souhaite que la politique de concurrence soit revue, pour faciliter les regroupements d'entreprises européennes afin de faire face aux Chinois. « La préférence communautaire doit devenir la pierre angulaire de la construction européenne. L'Europe doit réapprendre à chasser en meute », affirme-t-il. Il souhaite toutefois « revenir sur le fait de donner toutes les clés des négociations commerciales à la Commission européenne, notre rôle est de défendre les intérêts français ». Une telle mesure remettrait en cause la cohérence de l'union douanière et donc du marché unique, qui sont les deux fondations sur lesquelles repose l'UE.

3. ALLEMAGNE: la chancelière sauve son poste en trouvant un accord avec son ministre de l'Intérieur

Le ministre de l'Intérieur allemand, Horst Seehofer (CSU) ne démissionnera pas. Après plusieurs semaines et surtout deux jours de crise ouverte avec la chancelière Merkel, il estime pouvoir rester à son poste. Une décision liée à l'accord sur la question migratoire trouvé in extremis dans la soirée du 2 juillet avec la chancelière. La veille, le leader de la CSU avait proposé sa démission à Angela Merkel, avant de se raviser. Le compromis prévoit la mise en place de centres de transit à la frontière entre l'Allemagne et l'Autriche. Les demandeurs d'asile arrivant dans le pays, mais déjà enregistrés dans un autre État européen s'y installeront en attendant leur expulsion vers le pays d'enregistrement. Les sociaux-démocrates du SPD, membres de la coalition, doivent encore valider ce compromis. Ce conflit a constitué un nouvel épisode des tensions au sein de la coalition au pouvoir. La CSU se droitise encore en vue des élections en Bavière du 14 octobre. Selon les sondages, le parti au pouvoir à Munich n'obtiendrait que 34 % des voix, contre 48 % au dernier scrutin, du fait de la montée de l'AfD

à l'extrême droite. Des remous qui affaiblissent Angela Merkel et menacent la coalition en place à Berlin.

4. POLOGNE: La Commission européenne ouvre une procédure d'infraction contre la Pologne pour sa réforme judiciaire controversée

La Commission a envoyé le 2 juillet une lettre de mise en demeure à Varsovie à la veille de la mise en retraite forcée des juges de la Cour suprême. Les autorités polonaises ont un mois pour répondre aux faits qui leur sont reprochés. La Commission considère que les réformes judiciaires menacent l'indépendance de la justice polonaise vis-à-vis du gouvernement dirigé par les ultra-conservateurs du PiS. Une procédure pour violation de l'État de droit à l'encontre de Varsovie a été ouverte en décembre 2017. Dans ce cadre, la Pologne a été auditionnée par ses pairs, mardi 26 juin. Ces derniers doivent maintenant décider de la suite de la procédure.

Lors de son discours au Parlement européen, le 4 juillet, le Premier ministre polonais Mateusz Morawiecki a rejeté en bloc les critiques contre son gouvernement concernant le respect de l'État de droit. Il estime que chaque pays peut organiser son système judiciaire comme il l'entend. Le vice-président de la Commission européenne, Valdis Dombrovskis, a réitéré la nécessité de revoir certaines réformes menées à Varsovie, car elles mettent selon lui en péril l'équilibre démocratique du pays. Jusqu'à présent, aucune des déclarations de bonne volonté de Mateusz Morawiecki ne s'est concrétisée par des changements législatifs.

Pour lui, il faut revoir la répartition des pouvoirs au sein de l'UE. Il a en effet déclaré que l'avenir de l'Union européenne ne résidait pas forcément dans plus de transferts de souveraineté vers Bruxelles. Le processus pourrait être inversé pour répondre aux inquiétudes exprimées dans les urnes, estime-t-il. Issu des rangs de la droite ultra-conservatrice, Mateusz Morawiecki juge que la seule légitimité démocratique réside dans les Parlements nationaux. Malgré ses critiques de l'UE, il souhaite que les grandes politiques européennes perdurent, en particulier celles financées par le budget commun, dont la Pologne est la première bénéficiaire (100Mds€ entre 2014 et 2020). Le Premier ministre polonais considère la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale comme l'une des priorités pour l'UE, à la fois pour des raisons économiques, mais aussi pour regagner la confiance des citoyens.

5. AUTRICHE: le gouvernement remet sur la table le projet de centre de rétention de migrants hors de l'UE

Le ministre de l'Intérieur d'extrême droite autrichien, dont le pays préside le Conseil de l'UE, a tout tenté lors d'une réunion informelle avec ses homologues européens le 12 juillet. Il est revenu sur une idée rejetée par le Conseil européen de juin. Herbert Kickl veut créer des « plateformes de retour » dans des pays hors de l'UE pour les migrants déboutés du droit d'asile en Europe. Et ce, en dehors de tout contrôle du HCR (Haut Commissariat pour les réfugiés) et de l'OIM (Organisation internationale pour la Migration), comme évoqué par les dirigeants européens.

6. REPUBLIQUE TCHEQUE: Le Parlement accorde sa confiance au nouveau gouvernement tchèque

Le gouvernement d'Andrej Babis a obtenu l'investiture du Parlement dans la nuit du mercredi 11 au jeudi 12 juillet. Il est à la tête d'une coalition entre son parti, ANO (libéral), et les sociaux-démocrates. Ces deux formations ne disposent pas d'une majorité au Parlement. Le soutien du parti communiste a ainsi été décisif pour mettre un terme à l'intérim assuré depuis les élections d'octobre 2017 et remportées par ANO.

Le président tchèque, Milos Zeman, avait nommé un nouveau gouvernement de coalition mené par Andrej Babis le 27 juin.

7. HONGRIE: Le cas Orban embarrasse le PPE

La position du PPE sur le maintien du Fidesz, le parti du Premier ministre hongrois, Viktor Orban, dans ses rangs n'a pour le moment pas changé. En effet, il faut que 7 partis politiques venus de 5 pays différents expriment officiellement le besoin de discuter du sujet pour que le débat ait lieu en interne. Pourtant, à un an des élections européennes, tous les chefs du parti populaire européen reconnaissent que la politique menée par Viktor Orban divise profondément les membres de la formation politique sur le respect de l'État de droit. Il s'est notamment attaqué aux ONG financées par le philanthrope américano-hongrois Georges Soros.

Dans un discours prononcé auprès de la minorité hongroise de Roumanie, Viktor Orban détaille sa vision de l'Europe à venir et se présente comme l'opposant de Macron. « Je vous donne à tous le conseil de concentrer toutes nos forces sur les élections européennes de 2019 », explique-t-il. L'élite soixante-huitarde « dégage ». Elle est remplacée par les « quatre-vingt-dixards », cette « génération anticomuniste, chrétiennement engagée, de sensibilité nationale », explique-t-il. Chaque pays européen doit, selon lui, être libre de « protéger la culture chrétienne », « rejeter l'idéologie du multiculturalisme », « protéger le modèle traditionnel de la famille » et « affirmer que tout enfant a droit à un père et à une mère », « protéger les marchés et les branches de son économie qu'il considère comme stratégiques », « protéger ses frontières et a le droit de rejeter l'immigration » et « être attaché, pour les questions les plus importantes, au principe "un État, une voix" ». « Nous ne voulons pas d'une Europe dirigée par la France », avait-il par ailleurs indiqué au journal allemand Bild le 26 juillet.

■ EUROPE SOCIALE

8. MIGRATION: Les priorités de la présidence autrichienne en matière de migration divisent les députés

Le chancelier autrichien Sebastian Kurz a présenté le 3 juillet à Strasbourg, dans le cadre de la présidence autrichienne du Conseil de l'UE qui débutait le 1er juillet, ses trois priorités. Il s'agit de lutter contre l'immigration clandestine, assurer la prospérité et les perspectives européennes des Balkans occidentaux. La partie « protection des frontières de l'Union européenne » a divisé l'opinion.

Du côté politique, l'accent a été mis sur la nécessité pour l'UE de protéger ses frontières extérieures afin de pouvoir lutter plus efficacement contre l'immigration clandestine et, de fait, certains eurodéputés y ont vu un moyen de protéger le christianisme.

Au centre et à gauche, Kurz a été accusé de détourner l'attention des vrais problèmes, tels que la précarité de l'emploi et les inégalités sociales croissantes en attisant les craintes et en faisant des migrants, même si les arrivées ont considérablement diminué depuis 2015. Se référant aux résultats du récent sommet européen, Kurz a salué le "changement de paradigme" parmi les dirigeants européens qui ont finalement reconnu la nécessité de "surveiller les frontières extérieures pour ne pas avoir de frontières intérieures". dans l'UE. Il a plaidé en faveur d'un renforcement de la frontière européenne et de la garde côtière (Frontex) et de "conseils" pour les ONG venant en aide aux migrants en Méditerranée.

9. AGENCE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ITALIENNE (INPS): Dans l'ensemble moins de travailleurs domestiques, mais plus d'italiens (+ 6,9%)

Alors que le nombre total de travailleurs domestiques diminue légèrement (-1%), passant à un total de 864 526 employés, le nombre de femmes de ménage italiennes et de soignants augmente à la place. Avec la crise économique et le marché du travail qui est contracté, le nombre d'Italiens exerçant un travail domestique a atteint 232 563 (+ 6,9%) en 2017 contre 217 536 en 2016. Cet aperçu de la situation du travail domestique italien a été fourni par l'Agence nationale de sécurité sociale (INPS) qui a publié le 21 juin les derniers chiffres de l'Observatoire statistique sur les travailleurs domestiques, signalant également une augmentation antérieure du nombre de travailleurs domestiques italiens de 2015 à 2016, alors que la tendance de la catégorie a diminué depuis 2013.

Plus précisément, les aides-soignants d'origine italienne ont dépassé les 88 000, progressant de 17,3%, tandis que le nombre de femmes de ménage (143 837) n'a augmenté que de 1,13% depuis 2016. Une situation déterminée par un pays de plus en plus vieillissant ou le nombre de personnes non autosuffisantes ayant besoin d'aide augmente. Même en considérant la situation dans son ensemble, le nombre total de travailleurs domestiques a chuté (de 490 576 à 469 922) lorsque le nombre de soignants a augmenté (de 382 238 à 393 478, + 2,94%).

En 2017, l'Europe de l'Est est la zone géographique d'origine de 378 258 travailleurs, soit près de la moitié (43,8%) du nombre total de travailleurs étrangers. Parmi les travailleurs d'Europe de l'Est, les soignants (224 350) prévalent sur les aides ménagères (153 509). Après l'Italie et l'Europe de l'Est, la zone d'origine avec la plus forte représentation de travailleurs domestiques est les Philippines (69 325) avec une nette prédominance de travailleurs domestiques (58 858) par rapport aux soignants (un peu plus de 10 000). Les travailleurs domestiques sont dans une large majorité des femmes, 88,3% (763 257 unités) tandis que les hommes représentent 11,7% (101 269). Géographiquement, le nord-ouest est la région qui emploie le plus grand nombre de travailleurs domestiques en Italie, avec 29,7%, puis le Centre avec 28,5%, puis le Nord-Est avec 19,9%, suivi du Sud avec 12,6% et enfin le Îles avec 9,3%. Le groupe d'âge prédominant se situe entre 50 et 54 ans (plus de 147 000), suivi du groupe d'âge de 45 à 49 ans (142 393).

Pour ceux qui souhaitent obtenir de plus amples informations, le [rapport complet](#) est disponible dans la section "Studi Statistici-Dossier Inps" dans notre "Rubriche".

10. ISTAT : annonce d'une «bombe démographique» d'ici 2050

La population italienne, en croissance continue au cours des cent dernières années, diminue maintenant et, en même temps, vieillit plus vite que jamais: en 2050, les Italiens seront 2,5 millions de moins et les plus de 65 ans, aujourd'hui un quart de la population, deviendra plus d'un tiers, soit 20 millions de personnes, dont plus de 4 millions auront plus de 85 ans. C'est la «photo» prise par Istat, l'Institut italien de la statistique, pour Italia Longeva, un réseau national sur le vieillissement et la longévité active.

Une "bombe vieillissante", telle qu'elle a été définie, prête à exploser dès 2030 si elle n'est pas correctement gérée: l'augmentation de l'espérance de vie déterminera un besoin croissant d'assistance à long terme due à des pathologies ainsi qu'un nombre croissant d'individus autosuffisants exposés au risque de solitude et d'exclusion sociale. De cette manière, les

dépenses pour la sécurité sociale, les soins aux personnes âgées et l'assistance à long terme pourraient augmenter inexorablement; dans le même temps, la force productive du pays va diminuer, avec pas assez de jeunes pour s'occuper des personnes âgées: si aujourd'hui trois travailleurs soutiennent une personne âgée, demain il n'en restera plus que deux.

"Ces données se réfèrent à des projections simples basées sur la situation actuelle", prévient Giorgio Alleva, président d'Istat, et sans négliger une marge d'incertitude significative, il ne fait aucun doute que le cadre prospectif soulève la question de la durabilité structurelle du pays.

«Les familles, pilier du bien-être italien, deviendront de moins en moins nombreuses», remarque Roberto Bernabei, président d'Italia Longeva. Etant donné que les services sociaux et de santé actuels ne couvrent qu'un quart des besoins, le besoin de soins intégrés augmentera. En ce qui concerne les handicaps qui devraient toucher 5 millions de personnes âgées en 2030, le problème est appelé à devenir la véritable urgence de demain et la question majeure de la durabilité économique pour l'Italie. Les handicapés ont besoin de soins de longue durée qui, en 2016 seulement, ont représenté 15 milliards d'euros de dépenses, dont 3 milliards et demi sont issus des poches des familles ».

"Au cours des 50 prochaines années - déclare Tito Boeri, président de l'INPS - les générations les plus vulnérables d'un cinquième des personnes vulnérables deviendront un tiers de la population italienne. La contribution des familles est impensable, il faut des politiques visant à concilier le travail et les responsabilités familiales, qui modulent l'aide en fonction des besoins, à cet égard par exemple, il pourrait être opportun de revoir, en fonction des besoins effectifs en termes d'assistance, la Loi 104/92, en ce qui concerne les congés.

11. EUROPE SOCIALE: Peu d'accords en vue dans le domaine social sous Présidence autrichienne du Conseil de l'UE

Même si le travail législatif sera intense, la présidence autrichienne du Conseil de l'UE n'envisage que quelques accords dans le cadre de son mandat dans le domaine social, à en juger par son programme pour les six prochains mois.

Elle a donc indiqué qu'elle souhaitait "poursuivre" les négociations sur les différents actes législatifs en cours, y compris la directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (*work life balance*), la directive sur des conditions de travail transparentes et prévisibles (*proposal for a Directive on Transparent and Predictable Working Conditions*), en plus du règlement sur la coordination des systèmes de sécurité sociale (*regulation on coordination of social security systems*). Ces trois dossiers majeurs ont fait l'objet d'un accord lors du dernier Conseil Emploi et politique sociale (EPSCO). L'Autriche souhaite également progresser sur la directive sur l'égalité de traitement et la non-discrimination (*directive on equal treatment and non-discrimination*), ainsi que sur l'initiative visant à améliorer la protection des travailleurs indépendants et des travailleurs sous contrat atypique (*to improve access to social protection for all workers and the self-employed*).

Parmi les autres accords envisagés figure la directive sur l'accessibilité aux produits et services (*directive on accessibility to products and services*), qui fait actuellement l'objet de négociations interinstitutionnelles.

▪ LES PLATES-FORMES NUMERIQUES

L'Autriche souhaite également placer la numérisation dans le domaine social au cœur de son action pour lutter contre les "distorsions" de concurrence et mieux protéger les travailleurs.

À cet égard, la présidence souhaiterait particulièrement se concentrer sur les conditions de travail et d'emploi avec les plateformes numériques (comme Uber). Dans ce contexte, la présidence autrichienne souhaiterait travailler avec les partenaires sociaux et les ONG pour échanger les meilleures pratiques actuelles. Les principaux résultats de cette discussion "informelle" seront ensuite envoyés au Conseil pour examen.

12. PESD: la Commissaire Thyssen s'active pour la mise en œuvre et les acteurs de la société civile se mobilisent

Marianne Thyssen, la commissaire en charge de l'emploi et des affaires sociales, a souligné lors d'une conférence à Sofia, le 27 juin, la nécessité pour toutes les parties prenantes (Etats Membres, autorités locales et régionales, société civile et partenaires sociaux) d'assumer leur part de responsabilité afin de mettre en œuvre le pilier européen des droits sociaux. Elle a ainsi souligné que les États Membres étaient principalement responsables de la politique sociale, ajoutant que la Commission pouvait apporter son aide par le biais de la surveillance et de l'orientation, mais qu'il n'y avait pas de priorité sans investissement. À cet égard, la Commissaire a souligné l'alignement du processus budgétaire "semestre européen" sur les principes du pilier, qui se trouve "à tous les niveaux".

Lors de l'échange de vues, le semestre européen dans sa version renouvelée, avec un chapitre social renforcé, a reçu un large soutien des États Membres. Certains, y compris la Suède, les Pays-Bas et la Croatie, ont souligné l'importance du respect de la subsidiarité.

Les partenaires sociaux ont pour leur part souligné que les ministres du Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO) devaient jouer un rôle actif dans les discussions sur le prochain cadre financier pluriannuel. Certains ont déploré les coupes budgétaires dans le domaine de la Politique de Cohésion.

▪ CREATION D'UNE NOUVELLE ALLIANCE POUR ACCELERER LA MISE EN ŒUVRE DU PILIER EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX

Plusieurs organisations syndicales, acteurs économiques et de la société civile ont mis en place l'alliance «Debout pour le socle social». Il soutiendra la mise en œuvre du pilier européen des droits sociaux (PEDS), adopté à Gothenberg en novembre 2017 en réponse aux «difficultés» dans la concrétisation de cette initiative. Son objectif est d'encourager les gouvernements nationaux et tous les différents acteurs concernés à mettre en œuvre les principes du pilier en promouvant l'investissement social, l'économie sociale et l'adoption d'une législation appropriée. L'alliance cherche également à améliorer la communication sur le pilier aux citoyens. L'alliance réunit la CECOP-CICOPA Europe, le Mouvement Européen, le Syndicat Européen, l'Economie Sociale Europe et la Plateforme Sociale.

13. NUMERIQUE: Les Etats Membres ont tendance à favoriser le niveau européen pour la régulation des plateformes numériques

Lors d'une réunion informelle organisée par la présidence autrichienne du Conseil de l'UE à Vienne les 19 juillet et 20 juillet, un sondage électronique a été organisé auprès des délégations nationales pour déterminer quelle serait la meilleure approche pour travailler via des plateformes numériques.

Résultats du sondage: 66% estiment que la meilleure solution pour faire face aux défis liés à la montée des plateformes numériques serait d'adopter une réglementation européenne, tandis que 20% préférèrent continuer à utiliser les voies nationales de régulation du travail sur

les plateformes numériques et 11% estimant qu'une approche *soft law* serait préférable. Seulement 3% des votes en faveur de garder les choses comme elles sont.

En amont du débat, la Commissaire Thyssen a cité quelques chiffres: 2% de la population en Europe reçoit des revenus pour son travail via des plateformes numériques, plus de 40% des travailleurs européens sont des travailleurs indépendants ou atypiques.

Au cours du débat, la plupart des ministres auraient reconnu la nécessité d'agir de manière «équilibrée» pour mieux protéger les travailleurs tout en permettant la création de nouveaux types d'emplois. Certaines délégations nationales ont souligné la nécessité de mettre en évidence le dialogue social. D'autres ont soulevé des questions fiscales.

L'Estonie aurait présenté un concept introduit dans son pays de «travailleur indépendant» pour couvrir la grande diversité des travailleurs sur les plateformes (jusqu'à dix types différents). Plusieurs pays, dont l'Irlande, ont noté le manque d'information de ces travailleurs sur leurs droits. D'autres, comme la France, ont souligné la nécessité de diffuser les bonnes pratiques dans la lutte contre les inégalités entre les sexes.

Au cours des ateliers, l'Allemagne aurait signalé la question du manque d'informations sur le nombre de travailleurs atypiques au niveau national et international, ainsi que sur le nombre d'heures travaillées et le salaire horaire et mensuel.

L'impact sur l'emploi de la robotisation a également été examiné par les ministres. Dans les interventions, certains auraient suggéré de modifier les règles de santé et de sécurité au travail, et ont mentionné l'impact varié de la robotisation dans les différents territoires. Ce dernier point a été soulevé par le Portugal, qui s'est concentré sur le rôle de la politique de cohésion.

14. DIRECTIVE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL : les Etats Membres optent pour une définition très flexible des «travailleurs»

Les Etats Membres ont décidé, le jeudi 21 juin, lors de l'adoption relativement simple par le Conseil Emploi et Politique Sociale (EPSCO) de la directive sur les conditions de travail, que la définition de "travailleur" devrait être établie conformément à la législation et les pratiques nationales.

La directive établit un certain nombre de «droits minimums» qui s'appliqueront à tous les travailleurs de l'UE qui ont un contrat de travail ou une relation de travail reconnu par la législation, les conventions collectives et / ou les pratiques en vigueur dans chaque État membre.

Cet amendement ne satisfait pas la Commissaire Thyssen, qui estime que cela créerait une grande insécurité juridique. La Commission, on le rappelle, souhaitait une définition à l'échelle de l'UE basée sur les critères développés par la Cour de justice de l'UE (CJUE).

Les Etats Membres ont également accepté d'exclure partiellement les pêcheurs du champ d'application de la directive, notamment en ce qui concerne les informations à fournir sur la relation de travail.

Parmi les autres changements majeurs apportés par les Etats Membres, on peut citer:

- l'exclusion de certaines professions du secteur public telles que les forces armées, la police, les juges, les procureurs et les enquêteurs;
- un mécanisme en deux étapes pour communiquer aux travailleurs les informations sur les relations de travail: un premier délai d'une semaine civile pour les informations les plus essentielles et un second délai pour le reste de l'information;
- une dérogation pour ceux qui travaillent jusqu'à cinq heures par semaine pendant une période de référence de quatre semaines.

Ici aussi, la commissaire a émis des réserves à la fois sur la durée de communication de l'information aux travailleurs, qui lui semblait trop longue pour des informations essentielles, et

sur le nombre d'heures travaillées pour bénéficier d'une dérogation à la directive trop contraignant.

15. EQUILIBRE VIE PRIVEE / VIE PROFESSIONNELLE : les États Membres vident la Directive de sa substance

CE QU'IL FAUT RETENIR

1. La directive « équilibre entre vie professionnelle et vie privée » propose que chacun des parents, à la naissance d'un enfant, ait droit à quatre mois de congés rémunérés à hauteur des indemnités maladie. La France s'y oppose fermement.
2. Le COREPER du 13 juin, réunissant les représentants permanents de l'UE, a laissé deux points politiques en suspens:
 - La transférabilité entre le père et la mère du congé parental
 - Les modalités de rémunération et les périodes de vacances.
3. Lors du Conseil «Emploi et politique sociale» (EPSCO) du jeudi 21 juin, les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur un congé parental rémunéré non transférable avec une rémunération établie à un niveau «adéquat» d'un mois et demi. Sans surprise, la directive a été considérablement édulcorée par les Etats membres.
4. Le 11 juillet, les eurodéputés de la Commission EMPL ont voté le rapport de David Casa avec un niveau de congé de paternité rémunéré à 80% du salaire brut et 78% pour le congé parental et de soignant.

Lors du Conseil «Emploi et politique sociale» (EPSCO) du jeudi 21 juin, les États Membres de l'UE se sont mis d'accord sur un congé parental rémunéré non transférable avec une rémunération établie à un niveau «adéquat» d'un mois et demi. Sans surprise, la directive a été considérablement édulcorée par les Etats Membres.

Le délai fixé pour la période non transférable est de deux mois, ce qui signifie que les deux dernières semaines de la période non transférable ne seront pas assujetties à une obligation de paiement. L'accord est né d'une proposition de la délégation roumaine, qui cherchait un compromis entre un groupe d'États Membres en faveur d'une période de versement non transférable de deux mois, incluant la Grèce et le Portugal, et un autre groupe d'États Membres un mois, comme les Pays-Bas, la Lettonie et l'Autriche. La Commission européenne souhaitait une période de paie non transférable de quatre mois.

Les délégations nationales ont également convenu d'une rémunération «adéquate» pour le congé de paternité et le congé parental. Sur ce point, la Commission a proposé que le congé soit payé au même niveau que l'indemnité de maladie en vigueur dans chaque Etat membre.

D'une manière générale, les délégations ont assoupli les propositions présentées par la Commission. Par exemple, le congé de paternité dure dix jours autour de la naissance de l'enfant, mais le niveau de la rémunération sera entièrement laissé à la discrétion des États Membres.

De même, l'âge de l'enfant par rapport à la demande de flexibilité du temps de travail sera également laissé aux Etats Membres, alors que la directive actuelle le fixe à huit ans.

Les États Membres ont également opté pour une clause passerelle: lorsqu'un État membre dispose d'un cadre réglementaire plus favorable pour un type de congé donné, il peut demander des dérogations pour d'autres types de congés.

Le congé de soignant n'aura plus de durée fixe (la Commission a proposé cinq jours) ou de salaire minimum. Quant au délai de transposition de la directive, il a été fixé à trois ans, contre la proposition de la Commission de deux ans.

L'orientation générale de compromis n'a pas lutté pour obtenir une majorité qualifiée. Seuls les Pays-Bas et le Danemark auraient voté contre, et la Pologne et la Hongrie se seraient abstenues.

Le 11 juillet, les eurodéputés de la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen ont adopté le projet de rapport de David Casa (PPE, Malte) à une confortable majorité (34 voix pour, 14 contre, 4 abstentions) avec un niveau de congé de paternité rémunéré à 80% du salaire brut et 78% pour le congé parental et de soignant.

Les négociations avec le Conseil devraient être difficiles étant donné que la position du Parlement est différente de celle des États Membres. Les négociations interinstitutionnelles devraient se concentrer sur un certain nombre de questions controversées telles que la question de la rémunération. Sur ce point, les États Membres ont opté pour plus de flexibilité. Les députés ont défini la période de non-transférabilité proposée pour le congé parental à quatre mois, par opposition aux deux mois préconisés au Conseil (dont un mois et demi payés). L'âge maximum de l'enfant pour bénéficier du congé parental et des changements au travail a été fixé à 10 ans lorsque les États Membres ont supprimé toute référence à un âge spécifique.

Les députés ont également modifié les définitions proposées par la Commission afin de couvrir les couples homosexuels.

Les députés ont également élargi le champ d'application aux cas où une personne peut demander l'assistance d'un membre de la famille jusqu'au deuxième degré par le biais de liens de sang ou de liens d'affinité, y compris les enfants adoptés, les enfants pris en charge par cette personne ou son partenaire reconnus comme tels par la législation nationale (par exemple dans le cadre d'un partenariat civil).

Il convient également de souligner que pour le congé parental, les députés ont introduit une certaine flexibilité pour les PME et les micro-entreprises.

16. ELA: Le champ d'action de l'Autorité européenne du travail suscite un débat parmi les députés européens

Le 11 juillet, les Membres de la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen (EMPL) ont été divisés lors de leur premier échange sur le règlement portant sur la création de l'Autorité européenne du travail. L'enjeu principal étant la portée de l'autorité.

Le rapporteur pour le texte, Jeroen Lenaers (PPE, Pays-Bas), inclut dans ses propositions que la portée de l'autorité telle que prévue par la Commission européenne devrait être réduite à une seule tâche : assurer le respect du droit de l'UE. Il a exprimé des doutes quant à l'ajout d'autres tâches telles que la fourniture d'informations ou de services d'emploi.

Selon lui, ces tâches devraient être confiées aux administrations régionales ou nationales compétentes. Ici, le député a suggéré de créer des guichets uniques pour les entreprises et les travailleurs dans une situation transfrontalière.

Cette proposition n'a pas été bien accueillie par le rapporteur fictif, Georgi Pirinski (S & D, Bulgarie), qui estime, au contraire, que le champ d'application de l'autorité "ne devrait pas être limité ou restreint". Il dit que si le rôle de l'autorité était uniquement axé sur le respect des règles européennes, cela occulterait son rôle de coordinateur.

Néanmoins, il souhaitait préciser la compétence de l'autorité en matière de partage des compétences. En outre, il préconise de clarifier la structure organisationnelle afin de:

- o trier les structures regroupées sous l'autorité pour ne garder que celles qui contribuent réellement à la coordination;
- o mieux coordonner la "galaxie" des comités, commissions et réseaux liés à la mobilité des travailleurs;
- o et sauvegarder la plateforme pour lutter contre le travail non déclaré.

La Commission européenne a défendu sa position et expliqué que, pour être efficace, le rôle de l'autorité ne pouvait se limiter au simple respect des règles européennes. La communication et la diffusion de l'information pour les entreprises et les travailleurs faisaient partie du rôle de l'autorité en tant que mesure de précaution.

Lenaers veut aussi remettre en question le caractère volontaire de la participation des autorités nationales et préfère une solution contraignante pour atteindre les objectifs fixés.

A l'instar des débats au sein du Conseil, plusieurs députés ont exprimé leur préoccupation quant au respect de la subsidiarité. Certains ont mentionné la question particulièrement épineuse du siège de l'autorité. Il a notamment été demandé qu'elle soit située dans l'un des «nouveaux» États Membres.

Le calendrier est serré: un vote en commission est prévu le 18 octobre.

17. EMPLOI: selon la Commission, l'automatisation pourrait affecter jusqu'à 69% des emplois dans certains États Membres

Selon une série d'études compilées par la Commission européenne dans sa revue annuelle Emploi et développement social en Europe (ESDE), publiée vendredi 13 juillet, entre 37% et 69% des emplois pourraient être affectés par l'automatisation à l'avenir.

Le rapport, il faut le dire, apporte également une bonne nouvelle: la situation macroéconomique est bonne, le niveau d'emploi des Européens est toujours en hausse (bien que le nombre total d'heures travaillées reste inférieur au niveau d'avant la crise) et la pauvreté en déclin. Cependant, le rapport souligne également les défis posés par deux phénomènes qui déstabilisent le marché du travail: - la numérisation de l'emploi et l'automatisation.

Cela a pour effet de «polariser» l'emploi: l'emploi à revenu moyen se réduit progressivement au profit des emplois à revenu élevé et à faible revenu. Une autre constatation est la suivante: la demande de travailleurs hautement qualifiés est toujours plus grande dans les emplois à faible revenu. Ce phénomène s'est apparemment accéléré depuis 2011 en raison de l'explosion des plateformes numériques.

Les plateformes collaboratives pourraient représenter «un plus grand problème» à l'avenir - sans parler de la baisse de la qualité du travail: perte d'autonomie, externalisation, passage forcé à un emploi indépendant (avec couverture sociale réduite) et protection juridique incertaine. Dans l'ensemble, la Commission constate ainsi une relation inversement proportionnelle entre la numérisation de l'emploi et la satisfaction au travail.

Surtout, les emplois de routine sont directement menacés par l'essor de la robotique, le nombre de robots ayant quadruplé en 25 ans (avec l'Allemagne au premier rang dans l'industrie automobile). La Commission affirme que les emplois non routiniers seront menacés à termes, et reste indécise quant à l'ampleur de la destruction.

La Commission cite des chiffres allant de 6% en Allemagne à 69% en République tchèque, mais considère que l'incidence pourrait être plus importante compte tenu des percées récentes en intelligence artificielle. Ainsi, elle prévoit d'abord la destruction dans le secteur manufacturier, puis dans l'agriculture, mais très rapidement dans les services. De plus, les robots deviennent de moins en moins chers, ce qui coûte moins cher qu'un travailleur humain.

Un point positif du phénomène est que la robotique devrait générer un surplus de productivité et compenser les conséquences de la population européenne vieillissante.

Le rapport est disponible [ici](#)

■ FINANCEMENTS EUROPEENS

18. FONDS POST 2020 : Les députés rapporteurs sont nommés sur plusieurs dossiers

■ CADRE FINANCIER 2021-2027 : LE PARLEMENT EUROPEEN NOMME QUATRE RAPPORTEURS

La Française Isabelle Thomas (S&D, Generation.s), le Belge Gérard Deprez (ADLE), les Polonais Janusz Lewandowski (PPE) et Jan Olbrycht (PPE) ont été chargés par la Conférence des présidents de rédiger un rapport intérimaire sur le prochain cadre financier pluriannuel de l'UE (2021-2027). Avec ce rapport, le Parlement espère peser dans les négociations entre les États.

■ DEUX COMMISSIONS PARLEMENTAIRES TRAVAILLERONT SUR LE FONDS INVESTUE

La Conférence des présidents du Parlement a approuvé, le 5 juillet, la co-responsabilité des commissions des Affaires économiques (Econ) et du Budget (Budg) pour l'examen de la proposition législative relative à la création d'un fonds européen unique pour l'investissement. Le socialiste italien Roberto Gualtieri (Econ) et le conservateur portugais José Manuel Fernandes (Budg) devraient être rapporteurs.

■ UN NOUVEAU FONDS POUR LA DEFENSE

La proposition de la Commission européenne de créer un fonds permanent, à partir de 2021, pour financer la recherche, l'innovation et le développement de nouvelles capacités dans le domaine militaire va être examinée dans les prochains mois au Parlement, au sein de la commission de l'Industrie (ITRE). Le rapport devrait être confié au Polonais Zdzislaw Krasnodebski. Ce dernier est issu des rangs du PiS, le parti au pouvoir à Varsovie, connu pour son attachement à l'Otan. Son travail se fera sous la surveillance d'au moins 3 élus français. François Grossetête (LR), Dominique Riquet (UDI) et Édouard Martin (sociaux-démocrates) seront les rapporteurs fictifs sur le texte.

■ FUTURE POLITIQUE DE COHESION

Constanze Krehl et Andrey Novakov sont co-rapporteurs sur le règlement général « fonds structurels ». Le Français Younous Omarjee est rapporteur fictif pour la GUE (gauche unitaire). Les autres rapporteurs fictifs sont Ruza Tomasic (Croatie) pour le CRE, Iskra Mihaylova (Bulgarie) pour les Libéraux, Monika Vana (Autriche) pour les Verts et Rosa d'Amato, du Mouvement 5 étoiles, pour l'EFDD.

19. PLAN JUNCKER: dépasse son objectif initial de 315 milliards d'euros d'investissements

CE QU'IL FAUT RETENIR

1. Lancé en 2015, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS ou Plan Juncker) visait à injecter 315 milliards d'euros supplémentaires d'investissement dans l'économie européenne. Le dispositif, doté d'un capital initial de 21 milliards, opérait via un effet de levier. Le plan a été étendu en 2017, visant un investissement total de 500 milliards d'euros.
2. La Commission européenne veut mettre sur pied nouveau fonds d'investissement de 650Mds€ sur sept ans pour la période 2021-2027 afin de remplacer le FEIS. Celui-ci a été présenté le 6 juin 2018 par le vice-président de la Commission, le Finlandais Jyrki Katainen.
3. L'objectif affiché est bien de financer plus alors que le départ du Royaume-Uni met les finances de l'UE sous pression.

La Commission européenne et le groupe de la Banque européenne d'investissement (BEI) ont tenu leur engagement de mobiliser 315 milliards d'euros d'investissements supplémentaires dans le cadre du plan d'investissement pour l'Europe, le plan Juncker. Soutenues par une garantie du budget de l'Union européenne et les ressources propres du groupe BEI, 898 opérations ont été approuvées, ce qui devrait générer 335 milliards d'euros d'investissements dans l'ensemble des 28 États Membres de l'UE. C'est plus que l'objectif initial de 315 milliards d'euros fixé en 2015, lors du lancement de l'EFSI, ce qui contribue à combler le déficit d'investissement provoqué par la crise économique et financière. 700 000 petites et moyennes entreprises devraient bénéficier d'un meilleur accès aux financements. Compte tenu du succès de l'EFSI, le Conseil européen et le Parlement européen ont convenu l'année dernière de prolonger sa durée et d'accroître sa capacité pour atteindre 500 milliards d'euros d'ici à la fin de 2020.

▪ **INVEST-EU: LA BEI ET LES PETITS ÉTATS ORGANISENT LEUR FRONDE CONTRE LA GOUVERNANCE DU FUTUR FONDS INVESTEU**

Les premières discussions interétatiques autour du futur programme InvestEU font apparaître des difficultés importantes sur la gestion du futur fonds. La Banque européenne d'investissement (BEI) ne décolère pas à l'idée de ne plus être la seule gestionnaire des prêts comme c'est actuellement le cas avec le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FESI). En parallèle, ce sont les petits États qui s'inquiètent de la possibilité donnée aux banques nationales de développement de participer directement au programme. Ils craignent que cela donne une place disproportionnée aux établissements des grands États, comme la BPI française ou la KfW allemande, et laisse dans l'ombre les établissements avec moins de moyens.

1. FSE+: Les députés s'inquiètent du renforcement du lien entre le financement du FSE + et le semestre européen après 2020

CE QU'IL FAUT RETENIR

1. Le fonds social européen devrait être transformé en FSE+ pour la prochaine programmation 2021-2027, selon la proposition de la Commission présentée le 29 mai.
2. Issu de la fusion de plusieurs fonds, le FSE+ devrait recevoir 101,2 milliards d'euros sur la période, avec un lien plus direct vers le "semestre européen" (les recommandations annuelles de réformes de la Commission).
3. Le débat est lancé au Parlement européen, un rapport d'initiative sera voté en octobre

Le FSE (fonds social européen) qui a fêté l'an dernier ses soixante ans – ce qui en fait l'une des politiques historiques de l'Union européenne – est à la veille d'une importante réforme dans le cadre du projet de budget à long terme 2021-2027. Dans sa proposition de règlement présentée le 29 mai, la Commission entend ainsi le rebaptiser "FSE+". Un superlatif qui traduit sa fusion avec plusieurs autres fonds :

- l'IEJ (Initiative pour l'emploi des jeunes)
- la garantie jeunes européenne,
- le fonds européen d'aide aux plus démunis,
- le programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)
- le programme de l'UE pour la santé.

Il devrait recevoir 101,2 milliards d'euros sur les sept ans de la prochaine programmation. A cela s'ajoute 1,6 milliard d'euros pour le fonds d'ajustement à la mondialisation qui fait l'objet d'un règlement à part.

▪ LIEN PLUS DIRECT AVEC LE "SEMESTRE EUROPEEN"

A travers cette fusion, la Commission promet "une version plus souple et plus simple de l'actuel fonds social européen". "Par exemple, l'intégration de l'aide aux plus démunis dans le FSE+ bénéficiera aux personnes éligibles grâce à une meilleure combinaison entre l'assistance matérielle et le soutien social global", explique-t-elle dans un communiqué du 30 mai.

Le FSE+, qui a fait l'objet d'une présentation séparée de celle de la Politique de Cohésion, prend quelque peu ses distances avec cette dernière. Il va désormais venir appuyer la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux présenté fin avril 2018. Si la Commission revendique un "recentrage sur les préoccupations des citoyens", on a de plus en plus de mal à y voir une dimension territoriale.

La Commission souhaite un "lien plus direct" avec le semestre européen, c'est-à-dire les recommandations adressées chaque printemps aux Etats Membres pour mener à bien leurs réformes. Un sujet de vives inquiétudes chez les représentants des collectivités, en particulier du Comité des régions qui s'en était ému lors de sa dernière session plénière. Les Etats Membres devront allouer des "parts suffisantes" de leurs ressources FSE+ pour relever ces défis et répondre à ces recommandations, sachant que ces dernières tournent souvent autour de la réforme du marché du travail ou de la formation professionnelle. Le fléchage vers ces recommandations se fera en début de programmation avec une évaluation à mi-parcours.

▪ TROIS DOMAINES D'INTERVENTION

Par ailleurs, le FSE+ poursuivra trois grands domaines d'intervention :

- "l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie",
- "l'efficacité des marchés du travail et l'égalité d'accès à un emploi de qualité"
- "l'inclusion sociale, la santé et la lutte contre la pauvreté".

Sur les 101,2 milliards d'euros de crédits, 100 feront l'objet d'une "gestion partagée" avec les Etats Membres. La Commission demande que les pays qui comportent une forte proportion de décrocheurs et des lacunes en emploi et en formation (les "Neet" dans le jargon européen) consacrent 10% des crédits FSE+ à l'emploi de ces jeunes. 25% des crédits devront être investis dans le domaine de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté. La Commission estime par ailleurs que le FSE+ constitue "l'outil adéquat" pour financer des actions en matière d'intégration des migrants.

Par ailleurs, le 1,2 milliard d'euros restant sera exécuté en gestion directe : 761 millions d'euros pour l'emploi et l'innovation sociale et 413 millions d'euros pour la santé. La Commission veut mettre l'accent sur des projets innovants et transfrontaliers, comme la mobilité des travailleurs.

Concernant le fonds d'ajustement à la mondialisation, qui fait l'objet d'un règlement séparé, la Commission prévoit d'abaisser de 500 à 250 salariés licenciés le seuil d'éligibilité. Créé en 2007, ce fonds a mobilisé 611 millions d'euros et permis d'aider 147.000 travailleurs licenciés, indique la Commission. Il a été activé à plusieurs reprises dans le cadre de plans sociaux en France, pour les constructeurs automobiles ou leurs sous-traitants, ou encore Air France ou Mory Ducros.

▪ **LE DEBAT EST LANCE AU PARLEMENT EUROPEEN**

Le rapporteur du projet de rapport d'opinion du Parlement européen, Mercedes Bresso (S & D, Italie), mais aussi Constanze Krehl (S & D, Allemagne) et Rosa D'Amato (EFDD, Italie), se sont opposées à la suspension des financements européens lors du débat au sein de la commission du développement régional du Parlement le 10 juillet. Plusieurs députés ont de nouveau rejeté l'imposition de conditions macroéconomiques, ils s'interrogent sur la manière dont une telle mesure serait mise en œuvre et sur le risque de renationalisation des programmes.

Le projet d'avis sera voté le 9 octobre lors d'une réunion extraordinaire du comité du Parlement.

2. INNOVATION REGIONALE: La Commission étend ses actions pour soutenir l'innovation régionale

Le 10 juillet, la Commission a annoncé qu'elle poursuivrait l'initiative lancée conjointement en 2014 avec le Parlement européen pour soutenir l'innovation dans les régions à faible croissance et à faible revenu.

L'initiative concerne la Roumanie, la Bulgarie, la Pologne, la Hongrie, la Grèce, l'Italie, le Portugal, l'Espagne et la Croatie. L'initiative est coordonnée par la Commission (plus précisément par la DG Politique régionale et urbaine) et le Centre commun de recherche.

Il vise à aider les régions concernées à s'attaquer efficacement aux obstacles existants tels que l'interaction entre les différentes communautés économiques et les universités dans le contexte de la mise en œuvre de stratégies de spécialisation intelligente.

Le programme est développé conjointement avec le Parlement européen et a été mis en œuvre au cours de la période 2014-2016. Il a été prolongé une fois pour deux ans.

L'initiative dispose d'un budget de 3 millions d'euros pour 2018 et 2019. Cette initiative s'ajoute à l'initiative Stairway to Excellence, qui vise à consolider les stratégies de spécialisation intelligente en vue du prochain cycle budgétaire.

■ AGENDA EUROPE - JUILLET A DECEMBRE 2018

JUILLET	SEPTEMBRE	OCTOBRE
<p>■ PARLEMENT EUROPEEN 2 au 5 - Session plénière à Strasbourg 11 et 12 - réunion de la Commission EMPL</p> <p>■ CONSEIL 1^{er} - début de la présidence autrichienne du Conseil 19 - réunion des ministres en Conseil EPSCO</p>	<p>■ PARLEMENT EUROPEEN 10 au 13 - Session plénière à Strasbourg 6, 18 et 24 - réunion de la Commission EMPL</p> <p>■ CONSEIL 10 - réunion des ministres en Conseil EPSCO</p> <p>■ COMMISSION 24 au 26 - forum vieillissement actif et en bonne santé (Bilbao)</p> <p>■ EFFE 6 - Réunion du groupe de travail informel au Parlement européen 24 et 25 - visites politiques dans le cadre du projet PRODOME (Paris)</p>	<p>■ PARLEMENT EUROPEEN 1^{er} au 4 et du 22 au 25 - Session plénière à Strasbourg 8, 9 et 18 - réunion de la Commission EMPL</p> <p>■ CONSEIL 18 et 19 - Conseil européen 11 et 12 - réunion des ministres en Conseil EPSCO</p> <p>■ EFFE 22 - Conseil d'orientation EFFE</p>
NOVEMBRE	DECEMBRE	
<p>■ PARLEMENT EUROPEEN 12 au 15 et 28 et 29- Session plénière à Strasbourg 5 - 19 et 20 - 26 et 27 - réunion de la Commission EMPL</p>	<p>■ PARLEMENT EUROPEEN 10 au 13 - Session plénière à Strasbourg 3 - réunion de la Commission EMPL</p> <p>■ CONSEIL 13 - 14 - Conseil européen 6 - 7 - réunion des ministres en Conseil EPSCO</p>	

■ NOMINATIONS

COMMISSION

- **Jyrki Katainen** ne briguera pas la présidence de la Commission européenne. Le vice-président de la Commission chargé de l'Investissement reconnaît y avoir pensé, mais fait le choix de ne pas se lancer dans cette nouvelle aventure politique. Son nom circulait depuis quelques mois à Bruxelles, comme possible Spitzenkandidat (tête de liste) pour le Parti populaire européen (PPE). L'ancien Premier ministre finlandais estime que son compatriote et successeur à la tête du pays, **Alexander Stubb**, ferait un très bon candidat pour le PPE.
- **La Commissaire belge** Marianne Thyssen **quittera la vie politique à l'issue de son mandat**. La Commissaire Belge à l'Emploi et aux Affaires sociales depuis 2014, a notamment porté la réforme des travailleurs détachés. Membre du parti chrétien-démocrate flamand, elle avait précédemment effectué quatre mandats d'eurodéputée.

A propos de EFFE

Créée en 2012, La Fédération Européenne des Emplois de la Famille (EFFE) présidée par Marie Béatrice Levaux repose sur la volonté de faire vivre les principes de : libre choix du mode de vie et d'accompagnement des citoyens à leur domicile ; respect du domicile privé ; responsabilité sociale citoyenne.

L'EFFE (www.effe-homecare.eu) promeut et défend l'emploi à domicile auprès des institutions européennes : elle s'engage à porter un modèle d'innovation sociale au service des citoyens européens grâce aux services et aux emplois de la famille au domicile, se faisant le relais de la stratégie UE 2020 en faveur d'une « économie sociale de marché durable ». Maître-mot du secteur l'inclusion sociale est au cœur du secteur des emplois de la Famille en tant que source de croissance économique grâce à la création d'emplois de masse et la lutte contre le travail non déclaré.

Marie Béatrice Levaux (FEPEM) – Présidente ; **Andrea Zini** (ASSINDATCOLF) – Vice-président ; **Karmele Acedo** (Grupo SSI) – Secrétaire générale ; **Anita Poutard** (IPERIA-L'institut) – Trésorière.

CONTACT :

Aude Boisseuil, Déléguée générale (aboisseuil@fepem.fr) - +336 26 08 21 66



ASSOCIAZIONE
SINDACALE NAZIONALE
DEI DATORI DI
LAVORO DOMESTICO
Associazione riconosciuta



Le syndicat
professionnel
à votre écoute

